

## **GastroFribourg dénonce la concurrence déloyale des food-trucks**

**GastroFribourg a pris connaissance avec étonnement voire consternation de l'appel lancé par la Commune de Fribourg pour des food-trucks et des stands culinaires en ville de Fribourg. L'association patronale de l'hôtellerie-restauration considère, entre autres, que ce n'est pas le rôle d'un exécutif communal d'encourager cette forme de restauration qui constitue, à maints égards, une concurrence déloyale vis-à-vis des établissements de la cité qui s'acquittent de contributions et sont soumis à une kyrielle d'obligations légales auxquelles échappent les food-trucks.**

GastroFribourg est choquée par l'affirmation péremptoire de la commune que les food-trucks ne vont pas concurrencer la restauration traditionnelle. Ces cuisines ambulantes représentent bel et bien une concurrence et, qui plus est, déloyale. Dans le cas de food-trucks, GastroFribourg constate un vide juridique, en ce sens qu'ils ne sont pas soumis à la Loi sur les établissements publics (LEPu), mais à la législation sur le commerce itinérant. Par ailleurs, les exploitants de ces food-trucks ne sont pas tenus de respecter la convention collective nationale de travail pour l'hôtellerie-restauration, ce qui est une porte ouverte sur des abus. Cette distorsion de la concurrence est encore accentuée par le taux de TVA auquel les food-trucks sont assujettis, à savoir 2,5% seulement, alors que le restaurateur classique, qui supporte des charges autrement importantes est, quant à lui, soumis à un taux de 8% ! GastroFribourg constate de surcroît que les « food-truckers » ne sont pas contraints de suivre une formation de base et qu'il est dès lors permis de supposer que leurs connaissances tant de la législation que de l'art culinaire doivent comporter bien des lacunes.

GastroFribourg a peine à comprendre que le conseil communal puisse porter des jugements de valeur sur la restauration qui sera proposée alors que les exploitants - dont certains viendront certainement de l'extérieur - sont encore inconnus. Elle est également outrée de constater qu'il soit prévu d'attribuer pas moins de douze emplacements aux food-trucks, alors que, par exemple, Genève dont la ville compte à elle seule près de 200'000 habitants n'en a réservé que six pour ce type de prestations. GastroFribourg et les 130 membres de sa section Fribourg-Ville s'inquiètent donc logiquement d'une concurrence qui représente près du 10% de son effectif. Quant au phénomène de la raréfaction des places de parc en ville, il ne pourra qu'être accentué par l'arrivée sur le marché de ces nouveaux acteurs.

GastroFribourg est également impatiente de voir si les food-trucks, qui sont soumis en revanche à la législation sur l'hygiène, feront l'objet de contrôles aussi rigoureux que ceux qui sont imposés à la restauration classique. Elle s'étonne encore que la commune de Fribourg ne fasse nulle part allusion au « littering » (déchets sauvages) qu'elle dénonce chaque fois que des restaurateurs veulent animer une fête de quartier, restaurateurs qu'elle contraint, via un règlement, à utiliser de la vaisselle consignée.

GastroFribourg est bien consciente que de nouveaux concepts de restauration se font jour et elle ne craint pas la concurrence, pour autant que cette dernière ne soit pas déloyale et que tous les acteurs d'un même secteur d'activité soient traités sur un pied d'égalité, ce qui n'est de toute évidence pas le cas pour les food-trucks. L'association patronale de l'hôtellerie-restauration attend de l'exécutif communal qu'il adopte une attitude de neutralité et non pas qu'il prenne résolument parti pour ces « popotes roulantes » qui sont de nature à porter un grave préjudice aux professionnels de la restauration au bénéfice d'une formation et qui soignent l'accueil de leurs clients. Elle est d'avis que les food-trucks ne vont surtout pas améliorer l'image de marque ni l'attractivité d'une ville, pourtant réputée pour la densité de ses restaurants de qualité.

Contact : Muriel Hauser, Présidente de GastroFribourg : 079 275 19 70

Fribourg, le 28 septembre 2015